VILLE DE Laxou

Inscription scolaire et périscolaire 2026/2027

ECOLES PREELEMENTAIRES

Fiche individuelle de renseignements

Liste des pièces **OBLIGATOIRES**
VOIR DERNIERE PAGE

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

A retourner à la MAIRIE de LAXOU

ENFANT

Nom : Prénom : sexe : M F

Né(e) le : / / à

Adresse :

Code postal : Ville :

Ecole : classe : dérogation : oui non

RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT

	Parent 1 Mère Père Autre		
Nom - Prénom	 -		
Date et lieu de naissance	Né(e) le à		
Adresse			
Code postal - Ville			
Téléphone			
Courriel	@		
Autorité parentale	Oui	Non	
Situation familiale	Célibataire, veuf(ve)	Marié(e), pacsé(e), vie maritale	Divorcé(e), séparé(e)

	Parent 2 Mère Père Autre		
Nom - Prénom	 -		
Date et lieu de naissance	Né(e) le..... à		
Adresse			
Code postal - Ville			
Téléphone			
Courriel	@		
Autorité parentale	Oui	Non	
Situation familiale	Célibataire, veuf(ve)	Marié(e), pacsé(e), vie maritale	Divorcé(e), séparé(e)

Si l'un des deux parents ne réside pas dans le même foyer que l'enfant alors qu'il conserve son autorité parentale, merci de bien vouloir noter ses coordonnées ci-dessus (information obligatoire).

⚠ : sauf mention contraire, décision(s) judiciaire(s) à l'appui, les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant.

Personnes <u>majeures</u> à prévenir en cas d'urgence et autorisées à prendre les enfants en charge (autres que les parents).
Merci de vous assurer de la fiabilité de ces contacts.

	Adulte N°1	Lien avec l'enfant
Nom Prénom N° de téléphone	Mme / M.	Grand parent Frère / sœur Oncle / tante Beau parent Assistante maternelle Autre
	Adulte N°2	Lien avec l'enfant
Nom Prénom N° de téléphone	Mme / M.	Grand parent Frère / sœur Oncle / tante Beau parent Assistante maternelle Autre
	Adulte N°3	Lien avec l'enfant
Nom Prénom N° de téléphone	Mme / M.	Grand parent Frère / sœur Oncle / tante Beau parent Assistante maternelle Autre
	Adulte N°4	Lien avec l'enfant
Nom Prénom N° de téléphone	Mme / M.	Grand parent Frère / sœur Oncle / tante Beau parent Assistante maternelle Autre

Organisme d'accueil

Organisme	
Personne référente	Nom : Prénom :
Fonction	
Adresse	
Code postal - Ville	
Téléphone / courriel	 @
N° SIRET	

INFORMATIONS DIVERSES

<u>Santé</u>
Contre-indications ou informations médicales :
.....
.....

Est-ce que votre enfant bénéficie d'une prise en charge spécifique lors du temps scolaire (MDPH, AESH, …) ? oui non

Eventuelles précisions :
.....
.....

VILLE DE Laxou
La Ville qui Aménage le Temps de l'Enfant

Inscription scolaire et périscolaire 2026/2027 - Fiche individuelle de renseignements (suite)
Ecoles préélémentaires

Nom : Prénom :

Ecole : classe :

SERVICES PERISCOLAIRES

1. **les coûts des prestations sont calculés en fonction de l'attestation de Quotient Familial (CAF, MSA, …) que vous avez transmise au Service Education lors de l'inscription de votre (vos) enfant(s), si vous êtes allocataire(s).**
2. **le tarif Réduit** (TR) est appliqué :
 - **dès le 2ème enfant d'une même fratrie** inscrit en restauration scolaire et/ou en garderie périscolaire,
 - **uniquement si vous résidez à Laxou**,
 - lorsque vous êtes allocataire(s) et quel que soit votre Quotient Familial (sauf la tranche de QF 0-420).

 Nom du 1er enfant inscrit aux services périscolaires :
3. **le tarif extérieur** : familles résidant hors de Laxou.

Jours au planning. Je m'engage à donner un planning **avant le 20 de chaque mois** pour le mois suivant.

Toute inscription, modification, suppression ou suspension de service périscolaire doit être transmise par écrit (courrier ou courrier électronique) au Service Education, education@laxou.fr, ou via le Kiosque Famille https://famille.laxou.fr/kiosque/portail/portail_de_fond.php **avant le mercredi soir pour l'intégralité de la semaine suivante.**
Pour toute modification ou désinscription arrivée hors délai (après le mercredi soir pour l'intégralité de la semaine suivante), **la prestation vous sera facturée.**
Toute inscription parvenue hors délai (après le mercredi soir pour l'intégralité de la semaine suivante) **ne sera pas prise en compte.**

MODALITES DE CALCUL DES PRESTATIONS

Les factures mensuelles sont calculées en fonction des tarifs fixés par délibérations des Conseils Municipaux des 22 mai 2024 et 26 mai 2025, selon les jours d'école définis par les services de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2026/2027 :

Si inscription tous les jours de la semaine hors mercredis matins	Garderie du matin Nbre de matins maximum par mois	Restauration scolaire Nbre de repas maximum par mois	Garderie du soir Nbre de soirs maximum par mois
Septembre 2026	17	17	17
Octobre 2026	10	10	10
Novembre 2026	17	17	17
Décembre 2026	11	11	11
Janvier 2027	16	16	16
Février 2027	12	12	12
Mars 2027	13	13	13
Avril 2027	10	10	10
Mai 2027	14	14	14
Juin – juillet 2027	19	19	19

La première facture sera transmise par le Service de Gestion Comptable de Vandoeuvre-Lès-Nancy pendant la deuxième quinzaine d'octobre 2026 (facture de septembre), la dernière durant la deuxième quinzaine de juillet 2027 (facture de juin-juillet).

Restauration scolaire – Tarifs depuis le 1er septembre 2025



	Tranches de Quotients Familiaux	Cocher la case correspondant à votre situation	Tarif à prendre en compte selon votre situation familiale	Tarif pour un repas
Familles Laxou	0-420		**Tarif unique**	**1,17 €**
	421-649		**Tarif normal**	**2,56 €**
			Tarif réduit ()*	*1,17 €*
	650-850		**Tarif normal**	**4,43 €**
			Tarif réduit ()*	*2,56 €*
	850 et +		**Tarif normal**	**5,89 €**
			Tarif réduit ()*	*4,43 €*
	PAI		**Tarif unique**	**3,97 €**
	Repas occasionnel		**Tarif unique**	**7,00 €**
Familles extérieures	0-649		**Tarif unique**	**7,00 €**
	650 et +		**Tarif unique**	**8,25 €**

(*) Tarif réduit : à compter du **2ème enfant d'une même fratrie laxovienne** inscrit en restauration scolaire et/ou en garderie périscolaire et fréquentant le même groupe scolaire.

Cocher la (ou les) case(s) correspondant aux jours de prise en charge souhaités				
Lundi	**Mardi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Planning**

Type de menus : sans régime alimentaire particulier sans porc sans viande

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire :

Projet d'accompagnement individualisé en cours (PAI)

Un PAI est valable un an et doit être renouvelé au début de chaque année scolaire.
Il est impératif que ce document soit transmis au service Education et signé par Monsieur le Maire pour que votre enfant puisse être accueilli dans les services périscolaires.

Facturation :

Pour déterminer le montant de votre facture mensuelle, il vous suffit de multiplier le nombre de jours du mois concerné par le tarif appliqué selon votre Quotient Familial.



Ex : Famille laxovienne ayant deux enfants inscrits tous les jours d'école en restauration scolaire et fréquentant le même groupe scolaire, selon les tarifs en vigueur.

Mois	Nbre de jours	QF	Tarif journalier par enfant		Total mensuel par enfant		Total facture
			Enfant 1 **Tarif normal**	*Enfant 2* *Tarif réduit*	**Enfant 1** **Tarif normal**	*Enfant 2* *Tarif réduit*	
Septembre 2026	17	421-649	**2,56 €**	*1,17 €*	**43,52 €**	*19,89 €*	63,41 €
Octobre 2026	10		**2,56 €**	*1,17 €*	**25,60 €**	*11,70 €*	37,30 €

Garderies périscolaires – Tarifs depuis le 1er septembre 2024



Tranches de Quotients Familiaux	Cocher la case correspondant à votre situation	Tarif à prendre en compte selon votre situation familiale	Tarif pour 30 mn de garderie
0-420		**Tarif unique**	**0,68 €**
421-649		**Tarif normal**	**0,88 €**
		Tarif réduit ()*	*0,68 €*
650-850		**Tarif normal**	**1,12 €**
		Tarif réduit ()*	*0,88 €*
850 et +		**Tarif normal**	**1,36 €**
		Tarif réduit ()*	*1,12 €*
Extérieurs		**Tarif unique**	**1,66 €**
Garderie occasionnelle		**Tarif unique**	**2,10 €**

(*) Tarif réduit *:* à compter du **2ème enfant d'une même fratrie laxovienne** inscrit en restauration scolaire et/ou en garderie périscolaire et fréquentant le même groupe scolaire.

Garderie du matin : 7:30 – 8:30

Cocher la (ou les) case(s) correspondant aux matins de prise en charge souhaités				
Lundi	**Mardi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Planning**

Garderie du matin : 8:00 – 8:30

Cocher la (ou les) case(s) correspondant aux matins de prise en charge souhaités				
Lundi	**Mardi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Planning**

Garderie du soir : 16:35 – 17:00

Cocher la (ou les) case(s) correspondant aux soirs de prise en charge souhaités				
Lundi	**Mardi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Planning**

Garderie du soir : 16:35 – 17:30

Cocher la (ou les) case(s) correspondant aux soirs de prise en charge souhaités				
Lundi	**Mardi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Planning**

Garderie du soir : 16:35 – 18:00

Cocher la (ou les) case(s) correspondante aux soirs de prise en charge souhaités				
Lundi	**Mardi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Planning**

Garderie du soir : 16:35 – 18:30

Cocher la (ou les) case(s) correspondante aux soirs de prise en charge souhaités				
Lundi	**Mardi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Planning**

Garderie occasionnelle : sans avis contraire de votre part, votre enfant sera inscrit en garderie occasionnelle. C'est pour vous la garantie qu'il sera pris en charge en cas d'imprévu. Cela ne vous engage à aucun frais si vous n'en avez pas l'usage.

Toutefois, vous pouvez refuser son inscription en cochant la case ci-dessous :

Je ne souhaite pas que mon enfant soit inscrit en garderie occasionnelle

Facturation :

Pour déterminer le montant de votre facture mensuelle, il vous suffit de multiplier le nombre de jours du mois concerné par le tarif appliqué selon votre Quotient Familial et selon les prestations choisies.



Ex : Famille laxovienne ayant deux enfants inscrits, en école préélémentaire, tous les jours d'école en garderie matin et soir, fréquentant tous les deux le même groupe scolaire, selon les tarifs en vigueur. Attention, le service de garderie est facturé à la ½ heure.

Mois	Nbre de jours	QF	Tarif journalier par enfant		Total mensuel par enfant		Total facture
			Enfant 1 **Tarif normal**	*Enfant 2* *Tarif réduit*	**Enfant 1** **Tarif normal**	*Enfant 2* *Tarif réduit*	
Septembre 2026	17 matins 8 :00 - 8 :30	421-649	**0,88 €**	*0,68 €*	**14,96 €**	*11,56 €*	26,52 €
	17 soirs 17:00 - 18:00		**0,88 € x 2**	*0,68 € x 2*	**29,92 €**	*23,12 €*	53,04 €
Octobre 2026	10 matins 8 :00 - 8 :30		**0,88 €**	*0,68 €*	**8,80 €**	*6,80 €*	15,60 €
	10 soirs 17:00 - 18:00		**0,88 € x 2**	*0,68 € x 2*	**17,60 €**	*13,60 €*	31,20 €

Le service de garderie périscolaire ferme ses portes à 18h30. Tout dépassement d'horaire, entraînant la présence d'un agent, sera facturé selon le barème ci-dessous, sachant que toute heure commencée sera due :

- jusqu'à 1 heure de retard : 10 €
- au-delà d'1 heure de retard : 15 €

Accueils gratuits (*)

(*) Les accueils gratuits sont réservés aux enfants d'école préélémentaire ayant au moins un frère ou une sœur scolarisé(e) en école élémentaire du même groupe scolaire.

08:05 – 08:40 ☐ **ET/OU** **16:30 – 16:55** ☐

Nom et prénom de l'ainé(e) + classe :
.....

Fait à Laxou, le

Signature(s) : Parent 1 et/ou Parent 2

Assurance

Votre enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accidents corporels.
(joindre obligatoirement une attestation d'assurance)

Nom Compagnie	N° du contrat :

Régime allocataire

(joindre obligatoirement une attestation de paiement avec la composition du foyer CAF, MSA, ... de moins de 3 mois)

☐ Allocataire CAF (régime général)	☐ Régime spécial (MSA, SNCF, autre)	☐ Sans régime
Nom et prénom de l'allocataire :	N° allocataire :	QF :

Le service Education de la Mairie de Laxou se réserve le droit de consulter votre Quotient Familial de la CAF par l'intermédiaire du CDAP (Consultation du dossier allocataire par les partenaires) afin de réactualiser les informations qui vous concernent.

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de projets menés par les services municipaux, des photos ou prises de vue sur lesquelles est susceptible de figurer votre enfant pourraient être réalisées lors des services périscolaires. Elles pourraient être utilisées dans des documents de communication (revue municipale, plaquette d'information, réseaux sociaux, site internet de la ville ou tout autre support de presse, application ENT-ONE qui est spécifique à chaque école), diffusés à plus ou moins grande échelle.

☐ J'autorise que mon enfant soit photographié ou filmé.

☐ Je n'autorise pas que mon enfant soit photographié ou filmé.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Mme, M., responsable légal(e) de l'enfant

- atteste avoir pris connaissance des diverses informations et conditions contenues dans cette fiche de renseignements.
- certifie que les renseignements fournis lors de l'inscription sont exacts.
- autorise le personnel municipal en charge de mon enfant à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.
- m'engage à transmettre au Service Education tout changement de ma situation familiale et/ou de mes coordonnées.

Il est recommandé aux enfants de n'apporter ni bijou, ni argent, ni jeux, ni objet de valeur lorsqu'il est inscrit dans ces services périscolaires. La Mairie de Laxou décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Fait à Laxou, le

Signature(s) : Parent 1 et/ou Parent 2

INSCRIPTIONS 2026-2027

DU 2 MARS AU 29 MAI 2026

L**es inscriptions administratives, scolaires et périscolaires (restauration, garderie) sont <u>obligatoires</u> pour tous les enfants scolarisés dans une école préélémentaire ou élémentaire communale laxovienne.**
Elles se font en deux temps, une inscription préalable en mairie puis une inscription à l'école de secteur de domiciliation (ou de dérogation).

1. Dans un premier temps :

- ⇨ en Mairie, au Service Education, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30,
- ⇨ au Centre Intercommunal Laxou Maxéville (CILM), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Les documents suivants sont nécessaires pour procéder aux inscriptions :

<u>deux</u> justificatifs de domicile datant de moins de 3 mois,
livret de famille (ou acte de naissance de moins de 3 mois) si vous ne l'avez pas déjà fourni,
en cas de séparation : extrait du jugement précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant,
numéro allocataire CAF, MSA… et attestation de paiement avec la composition du foyer (si vous êtes allocataire),
attestation d'assurance scolaire, périscolaire et/ou extrascolaire,
carnet de santé ou photocopie de la page des vaccins, **uniquement pour l'inscription aux services périscolaires de restauration et de garderie.**

Pour simplifier les démarches pour les familles, **les inscriptions scolaires et périscolaires** s'effectuent en une seule opération**.**

L'inscription, régulière, au planning ou occasionnelle, **est validée dès que le Service Education est en possession de la fiche d'inscription dûment remplie, ainsi que des documents demandés sur cette même fiche.**

Tous les enfants âgés de 3 ans ou plus à la rentrée de septembre de l'année scolaire concernée peuvent être admis en restauration scolaire et en garderie périscolaire.
Les enfants d'école préélémentaire inscrits en Toute Petite Section (- 3 ans) ne pourront être admis en restauration scolaire et en garderie périscolaire durant l'année scolaire en cours.
Tout enfant inscrit dès la Petite Section, pourra, quant à lui, en bénéficier.

2. Dans un second temps :

Les inscriptions scolaires se font dans les groupes scolaires du secteur de domiciliation (ou de dérogation).
Les directeurs d'écoles organisent des permanences. Les jours et horaires vous seront communiqués ultérieurement (sur le site internet de la Ville, par affichage dans les écoles).

Pour l'inscription à l'école, pensez à vous munir de ces documents :

certificat d'inscription de la Mairie,
carnet de santé,
livret de famille,
certificat de radiation, s'il y a lieu,
justificatif de domicile.

COORDONNEES DES DIRECTEURS D'ECOLES

- Ecoles préélémentaires :

Victor Hugo	72-74 boulevard Foch		07 88 64 18 02	ce.0540622h@ac-nancy-metz.fr
Louis Pergaud	7 rue Louis Pergaud	03 83 27 37 71		ce.0540621g@ac-nancy-metz.fr
Albert Schweitzer	9 rue de la Meuse	03 83 98 78 43	06 43 37 88 89	ce.0541870p@ac-nancy-metz.fr
Emile Zola	50 boulevard Emile Zola	03 83 27 06 88		ce.0540620f@ac-nancy-metz.fr

- Ecoles élémentaires :

Victor Hugo	15 rue du 8 mai	03 83 90 86 80		ce.0541908f@ac-nancy-metz.fr
Louis Pergaud	4 place de la liberté	03 83 27 18 46		ce.0541750j@ac-nancy-metz.fr
Albert Schweitzer	11 rue de la Meuse	03 83 96 56 96	06 49 59 39 96	ce.0541948z@ac-nancy-metz.fr
Emile Zola	52 boulevard Emile Zola	03 83 28 52 88		ce.0540124s@ac-nancy-metz.fr